

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 20 janvier 2026 **DE_001_2026**
Démarche de renaturation du Pays Vitryat

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 14/01/2026

Présents votant : 15

vingt janvier deux mille vingt-six à 09h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE POLYVALENTE de GIGNY BUSSY sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants: 15

Pour: 12

Contre: 1

Abstentions: 0

Présents : Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Denis DEMARCHE, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA

Présents non votant : Sébastien MIRGODIN

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET représenté par Daniel FONTAINE, Brigitte HANSE représenté par Sébastien MIRGODIN

Excusés: Eric CHAVEROU, Charles DE COURSON, Jacky DESBROSSE, Pascal ERRE, François GSELL, Florence LOISELET, Marylène SIMONNET, Virginie SIMMONET

Absents: Murielle ARMANETTI, Bernard AUBRY, Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Thibaut DUCHÊNE, Dominique HAUTEM, Olivier MALOU, Clément ROLLOT, Daniel STOLL

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet : Démarche de renaturation du Pays Vitryat - DE_001_2026

Contexte

Dans un contexte de transition écologique et d'atteinte de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) introduit par la Loi Climat et Résilience le 21 août 2021, lesquels sont notamment incarnés au sein des Pactes Territoriaux de Réussite et de Transition Ecologique (PTRTE). Le Syndicat Mixte du Pays Vitryat a souhaité s'engager dans une démarche d'étude des potentialités de renaturation de son territoire.

En effet, le SCoT entend s'engager dans une démarche structurée de renaturation visant à :

- Renforcer la sobriété foncière (renouvellement urbain, recyclage des friches,
- Améliorer la qualité des aménagements (confort d'été, lutte contre les îlots de chaleur, gestion intégrée des eaux pluviales, continuités écologique, cadre de vie, santé...),
- Contribuer à la résilience climatique et à la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux souterraines par la restauration des fonctionnalités des sols.

Le Syndicat Mixte, a ainsi répondu à un appel à projet porté par l'Agence de la transition écologique (ADEME) au

travers de son dispositif « Planisols » qui garantit un subventionnement à hauteur de 80% des dépenses des démarches de sobriété foncière et de renaturation afin de tendre vers l'objectif ZAN. Cette démarche a été réalisée après consultation du bureau d'étude CITADIA, en charge de l'élaboration du SCoT du Pays Vitryat pour un montant total d'études de 63 793,30 euros TTC.

Il a été retenu par ce dispositif et disposera d'une enveloppe plafonnée à 50 000 euros pour la réalisation d'une étude sur les potentiels de renaturation du territoire.

Lors du comité syndical du 28 novembre 2025, celui-ci a approuvé la démarche après un vote à main levée.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'éligibilité de la démarche du Syndicat mixte du Pays Vitryat au dispositif « Planisols » de l'ADEME ;

Vu la notification de la décision de l'attribution de la subvention de l'ADEME en date du 20 novembre 2025 ;

Vu le comité syndical du 28 novembre 2025 ;

Considérant les délais courts de mise en œuvre de cette démarche et de réponse à ce dispositif.

Il est proposé au Comité syndical :

- De valider la démarche de définition des potentiels de renaturation de son territoire avec le bureau d'étude CITADIA ;
- De valider l'engagement des crédits correspondants sur l'article budgétaire concerné au titre de l'exercice 2025 ;
- De reporter cette dépense, non mandatée au 31 décembre 2025 en « restes à réaliser »
- De la reprendre sur l'exercice 2026 en ouvrant les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le comité syndical vote à l'unanimité

- De valider la démarche de définition des potentiels de renaturation de son territoire avec le bureau d'étude CITADIA ;
- De valider l'engagement des crédits correspondants sur l'article budgétaire concerné au titre de l'exercice 2025 ;
- De reporter cette dépense, non mandatée au 31 décembre 2025 en « restes à réaliser »
- De la reprendre sur l'exercice 2026 en ouvrant les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE POLYVALENTE de GIGNY BUSSY

Le 20 janvier 2026

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____